

le document 3 a nous informe que le gène qui gouverne la synthèse du facteur VIII implique dans la coagulation sanguine est de très grande taille et que la sonde radio-actrice se lie à une zone externe au gène. Cette zone externe comporte dans la famille étudiée 3 allèles $\neq$: 2, 3 et 5.

- Après avoir soumis la zone étudiée à des enzymes de restriction qui reconnaissent chacune spécifiquement des courtes séquences de nucléotides et coupent le site reconnu on soumet les fragments obtenus à une électrophorèse puis on les hybride avec la sonde ST-14.

Puisque le garçon IV 1 qui est malade ne possède que l'allèle 5 on peut donc admettre que ce dernier est associé à l'allèle m du gène responsable de la synthèse du facteur coagulant.

IV 1 + allèle 5 + allèle m

L'individu III 3 est sain et il ne possède que l'allèle 2 par conséquent on peut admettre que l'allèle 2 est associé à l'allèle S du gène étudié.

III 3 + allèle 2 + allèle S